

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU PRESIDENT**

**OBJET : Avenant n° 1 du marché public de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de La Chevrolière (Rue des Gas-Grande Rue-Rue des Mimosas)**

Par une délibération du Bureau communautaire du 11 avril 2023, le marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de La Chevrolière a été attribué au groupement d'entreprises Loire Vendée Infrastructures (mandataire) – Ouest Réseau Assainissement sise 7 rue Saint Exupéry, 85600 ST Hilaire de Loulay - Montaigu, pour un montant estimatif de 463 999 € HT.

Il convient de faire un avenant n° 1 pour le motif suivant : la création de prix nouveaux et moins-value du marché suite à des demandes du maître d'ouvrage.

Ces incidences et modifications techniques représentent une moins-value financière de **-29 124.25 € HT** sur le montant du marché, et ramènent celui-ci de **463 999.00 € HT à 434 874.75 € HT**.

Cette évolution de montant conduit à une évolution du marché initial de **- 6.28 %**.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-23 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés, si l'avenant n'a pas d'incidence financière ou s'il conduit à une évolution du montant du marché initial inférieure à 5% ;

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

**Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :**

**Article 1 : D'APPROUVER** l'avenant n° 1 du marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de La Chevrolière d'un montant de **- 29 124.25 € HT**, et ramenant ainsi le montant du marché de **463 999.00 € HT à 434 874.75 € HT**.

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE054\_P080324

Publié sur le site internet le : 13/03/24

Fait à La Chevrolière, le 8 mars 2024

Le Président,  
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 13/03/2024  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté